Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_13-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_13-DE

2026-09-24-13 Réhabilitation de l'ancien abattoir - Demande de subvention LEADER

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien abattoir de Pont-Croix, pour lequel la maitrise d'œuvre a débuté depuis septembre 2026 et considérant les dimensions d'économie circulaire et de réductions des impacts du projet, la collectivité souhaite établir un diagnostic « ressources » des matériaux et matériels amenés à être déposés dans le cadre des travaux.

Cette étude dite « diagnostic ressources » a pour but de réaliser un diagnostic complet du bâtiment afin d'établir une liste exhaustive des éléments issus des déconstructions. Une fois cette liste constituée, l'étude a pour objectif d'identifier les éléments pouvant être réemployés ou valorisés d'abord dans le projet en réhabilitation dans lequel s'intègre l'étude ou pour tout autre projet porté par la collectivité (réutilisation in situ) et ensuite pour tout projet porté par d'autres structures, qu'elles soient publiques ou privées. A ce titre, l'étude propose une phase « exutoire » afin de cibler les filières de réemploi. En finalité, tous les éléments identifiés seront réemployés, valorisé ou détruit selon leur état.
Pour éviter au maximum ce dernier point, il est prévu d'organiser une matériauthèque éphémère permettant à toutes les structures intéressées de venir s'y approvisionner.

L'étude « diagnostic ressources » répond à 2 des 4 axes stratégiques du programme LEADER :

- Diversifier et créer de nouvelles activités économiques en valorisant les ressources locales et en encourageant de nouvelles formes d'économie (économie circulaire et réemploi)
- Accompagner les acteurs dans les transitions écologiques en changeant les comportements et les modèles de développement (actions pour changer de pratiques dans nos façons de produire, consommer)

Elle s'intègre plus particulièrement dans la fiche action 3 du programme : « encourager de nouveaux métiers et de nouveaux modèles liés aux transitions » et pourrait être subventionnée à ce titre.
De plus, cette étude s'inscrit dans un projet plus global de création d'une pépinière d'entreprises à vocation d'économie circulaire qui s'appuie sur la réhabilitation d'un ancien local à vocation économique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à solliciter une subvention LEADER pour le projet de « diagnostic ressources » et suites dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien abattoir communautaire ;
Autorise le président à effectuer les démarches nécessaires.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Yvan MOULLEC
Signature numérique de Yvan MOULLEC
Date : 2026.10.09 16:33:53 +02'00'

COMMUNAUTE DE COMMUNES Cap Sizun - Pointe du Raz FINISTERE

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Florent LARDIC

Date de mise en ligne : le 9 octobre 2026